Le Bulletin

ÉDITO

C'est un plaisir de rédiger l'édito de ce premier numéro d'une publication « nouvelle formule » !

Les publications de l'ABF (la revue *BIBLIOTHÈQUE(s)* et les *Médiathèmes*) sont suspendues depuis 2021, le temps d'éclaircir les problématiques économiques et juridiques de cette activité de l'association mais également de redéfinir globalement son positionnement éditorial en complémentarité avec l'existant.

Il était néanmoins important de proposer rapidement une alternative et ce « Bulletin » permettra, tout au long de l'année, de communiquer, valoriser des actions et éclaircir des débats. Vous y retrouverez un dossier thématique, l'actualité de la profession et des commissions de l'ABF ainsi qu'une page ouverte aux autres associations professionnelles et à leurs actions.
Merci aux collègues qui ont travaillé à cette réflexion, à la rédaction d'articles ainsi qu'à la conception et mise en forme de ce premier numéro.
Le format choisi est un format simple, court, qui permet de consulter en ligne ou d'imprimer facilement pour mettre à disposition des collègues. Notons également la possibilité de fichier epub qui fait de cette publication un document accessible à tous et à toutes, modalité qui manquait jusqu'à présent dans les publications de l'association.

Format, contenus... tout peut évoluer ! Donnez-nous votre avis via ce questionnaire en ligne pour faire un premier bilan de ce coup d'essai et envisager la suite. Tout le monde peut également contribuer, proposer des articles ou participer au comité édito, c'est ouvert, n'hésitez pas !

Hélène Brochard
Présidente de l'ABF

DOSSIER
2 | Commentaire de la loi Robert

ACTUALITÉ
4 | Crise à l'IFLA
4 | Une enseigne pour les bibliothèques
5 | Des bibliothécaires sur le grill
5 | Récolte Metlib 2022

LES COMMISSIONS
6 | Lumière sur la nouvelle commission Bibliothèques Vertes
6 | Légothèque : Accueil des personnes trans en bibliothèque
7 | Jeunesse : Prix Astrid Lindgren
7 | La bibliothèque vivante du congrès ABF 2022
8 | International : Les heures du conte multilingues
8 | Advocacy : La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner !
9 | Bibliothèques en réseau

L'INTER ASSO
10 | Le congrès de l'ADBU 2022

RETOUR EN IMAGES
11 | Médiathèque intercommunale Olivier Léonhardt

N°1 - Novembre 2022

Association des Bibliothécaires de France | info@abf.asso.fr | www.abf.asso.fr
Directrice de la publication : Hélène Brochard
Secrétaire de rédaction : Aurélie Ayoudj
Maquette : David Cilia

Commentaire de la loi Robert

Un groupe de travail de l'ABF comprenant notamment des membres de son Comité d'éthique élabore un commentaire de la loi Robert, sous forme de « mode d'emploi », destiné à aider à sa mise en œuvre. En voici un abrégé.

Cette loi, voulue par son initiatrice davantage incitative que coercitive, fournit désormais un cadre aux collectivités territoriales à l'intérieur duquel elles peuvent définir leur action.
Le Parlement a laissé une marge à l'interprétation, et aux précisions à venir sous forme d'éventuels décrets d'application, voire de jurisprudence.

Cette loi doit s'imposer en référence dans les documents impliquant un dialogue avec les élus et les populations : programmes de construction de bibliothèques, programme culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), convention intercommunales, plans de développements. La loi définit ce qu'est une politique de la lecture publique : c'est-à-dire la responsabilité politique de la bibliothèque dans la société. Elle insiste sur la « mutabilité », adaptation régulière à l'évolution des usages.

Les articles 1 à 6 définissent la bibliothèque, par ses missions plutôt que par les collections. La collection comprend non seulement des documents, mais aussi des objets physiques ou numériques : la loi entérine la diversification récente des « objets » mis à disposition des publics. Les missions sont énumérées largement : culture, information, éducation, recherche, savoirs et loisirs. La mention des loisirs valide une des missions des bibliothèques souvent disputée. Le désherbage et la nécessité de renouvellement sont légitimés.

La notion de « savoirs » est associée à la participation et à la diversification des publics : conception dynamique. Elle est liée aux « Droits culturels », références implicites : *Déclaration des Droits de l'homme, Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* de 1993, etc.

Le champ de la médiation est très large. Les bibliothèques coopèrent avec « les organismes » culturels et sociaux : cela inclut les associations. Aux établissements pénitentiaires, devraient être ajoutés les établissements de santé, EHPAD, etc. Les missions relatives à la cohésion sociale sont ainsi affirmées et synthétiquement énoncées.

Les trois aspects des missions sont définis : les collections comme service répondant à des attentes et à des besoins, les activités participatives de création et d'accompagnement des initiatives locales, l'offre d'outils proposés sur place, physiques ou dématérialisés.

La gratuité de l'accès est affirmée, pas celle du prêt en raison du principe de libre administration des collectivités. Le bibliothécaire pourra néanmoins tenter d'élargir le principe posé.

La mission de diffusion du patrimoine linguistique patrimonial appelle une meilleure définition, et la mention des besoins des publics allophones. La notion de « transmission du patrimoine » devra être précisée d'une manière ou d'une autre : définition du patrimoine, des fonds locaux, du rapport avec les archives.

La loi précise : « Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. » L'article 5 complète cet alinéa, il est déterminant, très utile en opposition aux tentatives d'ingérence politique dans les acquisitions, message important aux bibliothécaires qui peuvent être tentés aussi par des formes de censure. La « neutralité » liée au pluralisme, élément essentiel de la déontologie, concerne autant le bibliothécaire que les collections, son attitude vis-à-vis des usagers, et lui rappelle que ses opinions et son militantisme éventuel doivent rester hors du champ professionnel. La référence à la loi du 24 août 2021 sur les principes de la République est implicite.

La loi introduit un élément prôné depuis longtemps par l'ABF : la formalisation des politiques documentaires et des partenariats. Ce « document », qui n'aborde pas le détail des acquisitions mais précise le rôle et l'orientation du service public, est décrit comme émanant de la bibliothèque qui doit le présenter à l'assemblée délibérante. Il doit reprendre et définir les axes d'acquisition et d'action menés par la bibliothèque, et servir de référence en cas de conflit. La loi n'a pas précisé l'indépendance du bibliothécaire pour le détail des acquisitions, mais sa rédaction ouvre la porte à cette interprétation et à sa mention dans le document. Le Comité d'éthique indique que son approbation par un vote non obligatoire de l'assemblée délibérante peut asseoir sa légitimité démocratique et la liberté d'acquisition du bibliothécaire. Il donnera ultérieurement des éléments de contenu et de guide pour sa rédaction.

La loi affirme la nécessité des qualifications professionnelles, c'est-à-dire des compétences professionnelles validées. Elle met ainsi un obstacle aux recrutements de complaisance, sans les interdire, et légitime la nécessité des formations initiales et continues.

La loi interdit aux Départements de supprimer les Bibliothèques Départementales, et introduit des principes soutenus par l'ABF : notion de couverture territoriale, de mise en réseau et d'obligation de schéma de développement, en incluant les différentes formes de coopération territoriale au-delà des EPCI.

Enfin la loi clarifie les conditions dans lesquelles les produits de désherbage peuvent être donnés à des associations de l'ESS ou des ONG qui pourront les revendre. Le « mode d'emploi » à venir apportera des précisions sur la question des dons.

Jean-François Jacques
Comité d'éthique de l'ABF

Crise à l'IFLA

La fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) traverse actuellement ce qu'on peut qualifier sans hésitation de la pire crise de gouvernance de son histoire.

Cette crise a éclaté publiquement le 4 mars dernier lorsque le bureau exécutif (*Governing Board*) a décidé de mettre fin au contrat du Secrétaire Général, Gerald Leitner, suite à des audits ayant établi que ce dernier avait des pratiques managériales problématiques.

Cette mise à pied a mis à jour une organisation financière dont la plupart des membres de l'IFLA n'étaient pas informés. En plus de son poste de secrétaire général de l'IFLA, Gerald Leitner était en effet secrétaire général de Stichting IFLA Global Libraries (SIGL), le principal financeur de l'IFLA. Sans que les choses ne soient là non plus dites très explicitement par l'IFLA, il semblerait que SIGL est été mis en place en 2016 afin de bénéficier du statut néerlandais de fondation dans une perspective d'optimisation fiscale.

Les relations complexes entre l'IFLA et SIGL sont au cœur de la crise : les membres ont ainsi découvert que plusieurs salarié·e·s du siège sont, par exemple, payés directement par SIGL tout en étant fonctionnellement sous la responsabilité de l'IFLA ou encore que 67 % des frais de fonctionnement du siège de La Haye étaient pris en charge par SIGL.

À ce stade, la situation de l'IFLA reste donc assez chaotique : Gerald Leitner conteste sa mise à pied devant les tribunaux et reste secrétaire général de SIGL, et l'IFLA risque de devoir lui verser des indemnités très élevées.

Philippe Colomb

Une enseigne pour les bibliothèques

C'est quoi ?
Il s'agit de proposer un signe visuel, à apposer devant chaque bibliothèque, pour signifier à tous les passants « ici se trouve une bibliothèque », c'est-à-dire avant tout un lieu de culture ouvert à tous, d'accès gratuit. L'objectif est de contribuer à mieux signaler les bibliothèques, à en faciliter l'identification par un signe facilement repérable et conciliable avec la variété des bâtiments et identités des différentes bibliothèques.

C'est qui ?
Le projet est porté par un comité de pilotage réunissant associations de bibliothécaires, élus, et personnalités qualifiées. Le ministère de la Culture apporte un important soutien financier. Au printemps 2022, un appel d'offres a été lancé à l'issue duquel a été retenu le projet proposé par Edith Clavel, David Fourré et Olivier Douzou.

C'est quand ?
Un prototype est en cours de réalisation (novembre 2022). Les premiers déploiements d'enseignes pourront avoir lieu début 2023.

Comment ça marche ?
L'objectif de cette première phase est de publier un cahier des charges techniques et des recommandations pour la fabrication. Ainsi, chaque collectivité et bibliothèque intéressées pourront disposer de ces éléments et faire fabriquer l'enseigne, pour un coût fixé à 1000 € maximum. La possibilité de commandes groupées pourra faciliter les démarches et minimiser les coûts.

Toutes les informations sur ce projet sont à retrouver sur: https://enseignebibliotheques.fr

Malik Diallo
Président de l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV)

Des bibliothécaires sur le grill

Lancé en avril 2021, Bibliogrill est un rendez-vous mensuel que propose la Délégation à la Coopération de la Bpi sur sa page Facebook Bpi pour les professionnels et son site Bpi pro.

Inspiré d'une initiative de l'université de l'Illinois, Bibliogrill en reprend le format volontairement court : 15 minutes d'intervention puis 15 minutes de questions-réponses. Les professionnels qui passent sur le grill sont ainsi juste saisis et aucun intervenant n'a été maltraité dans l'exercice.

Le titre de Bibliogrill a aussi été choisi pour traduire la volonté de traiter de sujets brûlants de la profession, qui font parfois débat, mais aussi de sujets qui réchauffent en valorisant des initiatives représentatives du rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale.

Résistant aux aléas sanitaires, le format en ligne permet de maintenir la mission de coopération de la Bpi en partageant réflexions et expériences professionnelles. Également, le webinaire contribue à l'alimentation du site Bpi pro sur des sujets variés, à l'image de ceux déjà abordés : accueil des publics précaires, co-construction, mécénat, musique… Enfin, le format de webinaire assure une diffusion la plus large possible pour une audience en direct mais aussi en différé. Le format court rend ainsi possible le visionnage pendant une pause déjeuner, de l'aveu même de certains collègues. Quoi de plus naturel finalement à ce qu'un Bibliogrill contribue alors à nourrir la réflexion des bibliothécaires ?

Jean-Baptiste Vaisman
Bibliothèque Publique d'Information

Récolte Metlib 2022

Chaque année, Metropolitan Libraries, la section de l'IFLA dédiée aux bibliothèques métropolitaines des villes de plus de 400 000 habitants, se réunit au printemps dans une ville différente du monde, pour partager les pratiques les plus inspirantes aux différents endroits du globe et réfléchir ensemble à la façon dont on peut promouvoir internationalement la cause des bibliothèques.

La rencontre de cette édition 2022 a eu lieu à la bibliothèque Deichman d'Oslo, lauréate 2019 du prix de la meilleure bibliothèque publique décernée par l'IFLA, ouverte tous les jours et accueillant quotidiennement une moyenne de 10 000 visiteurs. Les bibliothèques de quartier n'en sont pas moins dynamiques, ouvrant pour la plupart d'entre elles de 7h00 à 22h00 (en libre accès le soir sans bibliothécaire) et opèrent comme de véritables tiers-lieux, à l'instar de Grünerløkka, où au-delà de la riche collection de livres et d'une programmation culturelle variée, co-créée en grande partie avec les associations et les usagers, on jardine, cuisine et mange parfois ensemble. On veille également dans la composition des équipes à ce que les différentes communautés soient représentées, ce qui génère un rapport de confiance plus fort avec les usagers.

Metlib permet de découvrir de nombreuses pépites à l'international, comme le programme éducationnel pour adultes des bibliothèques de New-York, les « serious classes », qui permettent de se former au développement d'applications, au codage ou encore au webdesign, sur des cycles de 6 à 8 semaines. 100 000 personnes ont déjà suivi ces cours, qui connaissent une déclinaison en ligne très suivie depuis le Covid. Au vu du succès, cette offre s'est enrichie récemment de modules complémentaires plus approfondis, fondés sur des séries de compétences à acquérir.

Mathilde Servet
Commission International

Lumière sur la nouvelle commission Bibliothèques Vertes

La commission Bibliothèques Vertes de l'ABF a été créée en juillet 2022 pour mieux répondre, à l'échelle des bibliothèques de France, aux enjeux actuels et pressants de préservation de la planète. En lien avec leurs territoires, tutelles et réseaux de coopération, les bibliothèques constituent, comme formulé dans le nouveau *Manifeste des bibliothèques publiques de l'Unesco*, des agents essentiels du développement durable. Service public de proximité, mettant en commun et partage des équipements, ressources… : les bibliothèques publiques participent en effet au développement durable à travers une grande diversité de projets et actions.

La nouvelle commission ABF Bibliothèques Vertes, composée, au jour de la rédaction de cet article, d'une dizaine de membres et pilotée par moi-même, s'intéresse à la manière dont les bibliothèques, en France, s'inscrivent dans ces enjeux d'éco-responsabilité et/ou peuvent développer des démarches vertueuses. Nous visons d'abord à faire connaître le travail que font depuis des années les bibliothèques et bibliothécaires dans ces domaines, avant d'outiller élu·e·s, administrations, collectivités et professionnel·le·s pour aller plus loin.

Vous pouvez consulter la page de la commission et nous contacter en écrivant à bibliotheques.vertes@abf.asso.fr pour tout partage d'action verte menée dans votre établissement, et/ou toute question entrant dans le périmètre d'activité de la commission.

Julie Curien
Commission Bibliothèques vertes

Accueil des personnes trans en bibliothèque

Ces derniers mois, de nombreux événements ont secoué la communauté trans. Des associations et collectifs en France et à l'étranger militent pour une baisse des droits des personnes trans, sous couvert de protection de la jeunesse, de féminisme ou de lutte contre l'homophobie.

Les bibliothèques en suivant les textes de la loi Robert et les recommandations du *Manifeste de l'UNESCO* ont la possibilité de montrer leur soutien aux personnes trans. Accueil, bâtiment, collections, médiation : les possibilités d'actions sont nombreuses.

La Légothèque a mené une enquête en ligne sur la fréquentation en bibliothèque des personnes trans. Beaucoup ont rapporté ne plus venir en bibliothèque ou craindre de s'y rendre du fait de possibles discriminations subies. La Légothèque a donc travaillé sur une boîte à outils à destination des personnels de bibliothèque : constituée de fiches thématiques, elle donne des pistes pour accueillir au mieux les personnes trans dans les établissements de lecture publique. De simples questionnements sur les inscriptions aux liens avec la politique documentaire, en passant par l'intérêt des toilettes mixtes, les animations ou le personnel trans… Ces fiches sont amenées à évoluer, et la boîte à outils à être complétée avec de nouvelles thématiques.

Ces fiches sont à consulter sur le site de l'ABF ou à imprimer pour laisser à dispositions des bibliothécaires. Elles se consultent indépendamment et un glossaire a été créé pour comprendre plus rapidement leurs enjeux.

Maxence Heitz
Commission Légothèque

Prix Astrid Lindgren

L'Association des Bibliothécaires de France fait partie des quelques institutions habilitées à présenter un candidat pour le fameux Prix international Astrid Lindgren. Ce prix commémoratif, qualifié de Prix Nobel de littérature jeunesse, a été créé au début des années 2000 afin de récompenser un acteur qui œuvre pour la promotion du livre jeunesse, qu'il soit artiste, auteur, illustrateur ou issu du milieu associatif.

Après avoir proposé des artistes comme François Place, la commission jeunesse a décidé de porter la candidature de personnes ayant œuvré en dehors du champ de la création et qui ont porté la promotion de la lecture publique auprès de la jeunesse. Après Geneviève Patte, ce fût le tour de L'agence Quand Les Livres Relient.

Pour 2023, la commission Jeunesse a décidé de présenter l'association Lecture Jeunesse : reconnue par les professionnels pour son action qualitative autour de la lecture et de l'écriture des adolescents. Elle œuvre depuis les années 1970, en informant et formant les professionnels.

Depuis quelques années, elle a créé L'Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents composée d'un comité consultatif dont fait partie la commission jeunesse de l'ABF. Dans ce cadre, un colloque est proposé chaque année, en novembre co-construit avec les membres du comité.
Par ailleurs, l'association produit une revue sous le nom de *Lecture Jeune* qui fait la part belle à des sujets percutants, en phase avec les préoccupations des adolescents.

Mina Bouland
Commission Jeunesse

La bibliothèque vivante du congrès ABF 2022

Une bibliothèque vivante fonctionne comme une bibliothèque classique : il s'agit d'emprunter un livre pour une durée déterminée, de le lire, de le rapporter à la bibliothèque. À la différence que les livres sont des êtres humains, représentant des groupes fréquemment soumis à des préjugés.

Quand j'ai accepté de participer à la bibliothèque vivante, je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre. J'avais compris le principe, que je trouvais original, mais je m'interrogeais sur la manière dont j'allais pouvoir transmettre mon expérience.

Parler de son expérience, c'est se « livrer » (mais alors il vient de là ce concept de « livre » vivant ?) et dans ce cas précis, se livrer à des inconnus ! Pas si facile…

Pourtant, avoir l'opportunité de parler des préjugés auxquels on est confronté, tant dans notre parcours personnel que professionnel, permet de mettre des mots sur les choses, de débattre, parfois de faire prendre conscience que ce que l'on vit, c'est réel et souvent injuste.

Nous étions plusieurs livres vivants, tous différents et confrontés à des préjugés divers.

La bibliothèque vivante a été un succès, les tables ont toutes été occupées pendant deux heures. J'ai eu des échanges riches et passionnants avec de nombreuses personnes. Les « lecteurs » étaient très impliqués, j'avais peur de répéter la même chose avec chaque « lecteur », mais ce ne fut pas le cas, toutes les sessions étaient différentes.

C'est avec un immense plaisir que j'ai pris part à cette expérience, c'est une belle aventure humaine !

Jessica Sclavon
Commission AccessibilitéS

Les heures du conte multilingues

Une activité culturelle en bibliothèque publique à concevoir, interroger répertorier et développer les collections jeunesse en langue étrangère se sont développées en France dans les médiathèques. Une formation annuelle du CNLJ est même proposée : «Langues du monde en bibliothèque, quelle offre, quelle médiation ? ». Mais les heures du conte multilingues sont-elles monnaie courante pour autant ? La question mérite d'être posée.

Il est certain que des bibliothèques publiques françaises organisent des heures du conte multilingues, ou projettent de le faire, dans les langues des communautés linguistiques présentes sur leur territoire. Ces initiatives semblent aujourd'hui peu connues et elles mériteraient d'être répertoriées, encouragées et interrogées. Sont-elles le fait des équipes de bibliothécaires ou bien d'associations des communautés linguistiques ?

L'expérience des médiathèques des Instituts français pourrait constituer, en la matière, un réservoir d'idées. À l'Institut français de Chine, l'heure du conte bilingue est proposée fréquemment et l'expérience d'heure du conte trilingue français, chinois, espagnol a même été tentée grâce à un partenariat avec l'Institut Cervantes qui mettait en présence bibliothécaire et professeur de langue. En France, on peut penser aussi à l'heure du conte organisée, depuis de nombreuses années, de façon magistrale par la bibliothèque jeunesse de l'Institut du Monde Arabe qui est aussi l'occasion de découvrir un univers littéraire et d'apprendre quelques mots en arabe.

Emilie Bettega
Commission International

La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner !

La commission Advocacy, épaulée par plusieurs membres actifs de l'ABF et un visuel de Serge Bloch, travaille depuis des mois sur une campagne nationale autour de la gratuité d'inscription en bibliothèque.

En recueillant la parole d'élu·e·s qui ont mis en place ou vont mettre en place cette gratuité, la commission souhaite attirer l'attention sur l'importance d'un tel choix. Le paiement d'un droit d'inscription est le premier des facteurs susceptibles de freiner la fréquentation de nos bibliothèques.

Élu·e·s de tout bord politique, œuvrant partout en France dans des territoires ruraux ou en milieu urbain, ils et elles ont accepté de répondre à quelques questions pour inviter d'autres élu·e·s à s'emparer à leur tour de cette belle idée. Et comme l'exemplarité peut également conduire à convaincre les plus réticent·e·s, cette campagne sera doublée de l'apparition de la notion de gratuité sur la carte des bibliothèques de l'ABF.

Nous avons hâte, comme vous sans doute, de voir cette carte se remplir peu à peu de milliers de points. Si la crise sanitaire a conduit au report de cette campagne, force est de constater qu'elle peut aussi s'inscrire dans le prolongement de la Loi Robert qui, rappelons-le, consacre la gratuité et la liberté d'accès à nos établissements. Ou comment faire une double campagne d'advocacy en somme.

Pour plus d'informations, le site de l'ABF

Katia Fondecave
Commission Advocacy

Bibliothèques en réseau

La commission Bibliothèques en réseau s'intéresse à tous les types de réseau ainsi qu'à la coopération entre bibliothèques publiques et bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Jusqu'ici elle a essentiellement collecté et proposé des ressources sur les réseaux intercommunaux de bibliothèques publiques.

Son blog signale des publications et journées d'étude mais comprend surtout une boîte à outils donnant accès à une quinzaine de fiches téléchargeables dont la plupart ont été mises à jour en mai et juin 2022. Elles portent sur divers aspects de la mise en réseau des bibliothèques publiques, de l'énoncé des compétences à la typologie des réseaux, des modes de gouvernance à la place des bénévoles, de la circulation des documents à la politique documentaire, etc. Une fiche aborde la place des bibliothèques départementales dans la montée des réseaux de lecture publique et la toute dernière aborde la question des coordinateurs et coordinatrices de réseau.
Rédigées collectivement par les membres de la commission, ces fiches ont pour objectif de clarifier les thématiques abordées, de documenter les expériences et de fournir des repères en particulier méthodologiques.

Les collègues travaillant en réseau sont invités à contribuer, à alimenter un recueil d'exemples qui permet les prises de contacts entre réseaux au profil similaire. Il suffit de remplir ce formulaire et de le renvoyer à la commission : bibenreseau@abf.asso.fr

Les messages principaux de la commission sont les suivants :

- la mise en réseaux permet une amélioration des services aux usager·ère·s, tendant vers l'égalité d'accès proclamée par la loi Robert du 21 décembre 2021 ;
- elle peut se traduire par une meilleure gestion au regard des services rendus ;
- elle est diverse et peut être progressive : aucun modèle n'est à copier aveuglément, la palette de possibilités est suffisamment large pour s'adapter à chaque contexte et à la volonté des acteurs locaux.

Dominique Lahary
Commission Bibliothèques en réseau

Le congrès de l'ADBU 2022

Cette année, le congrès de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation a consacré sa journée d'étude aux effets de la science ouverte sur les organisations. Après avoir longtemps été un mouvement porté par des militants, la science ouverte participe depuis quelques années des politiques publiques françaises, européennes comme internationales, avec la recommandation de l'UNESCO de novembre 2021.

Thématique de portée récente, les effets de la science ouverte sont peu étudiés dans la littérature scientifique. L'objectif était de réfléchir à la manière dont la science ouverte vient faire évoluer nos organisations à différents niveaux. En quoi fait-elle évoluer nos pratiques professionnelles et nos interactions ? En se fondant sur la sociologie des organisations, la présentation de Christine Musselin a mis en lumière les traits de fonctionnement des organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche et donné ainsi un cadre théorique aux analyses et aux échanges qui ont suivi.

La journée a permis de souligner l'importance des évolutions en cours aux différents niveaux des organisations, du local jusqu'à l'international. Les échanges ont beaucoup porté sur les leviers permettant d'aboutir à des effets durables de la science ouverte. La place des initiatives internationales, centrées sur la notion des communautés académiques, a été soulignée tout comme l'importance de l'échelon local. Dans les établissements, la mobilisation autour de la science ouverte prend des formes variées, en fonction des forces en présence et des initiatives individuelles. La politique nationale joue également un rôle, en renforçant ou accompagnant les premiers effets constatés sur les organisations. Des intervenants étrangers ont ainsi permis de confirmer les changements à l'œuvre, que ce soit en Espagne, aux Pays-Bas ou en Australie. Il est d'ailleurs frappant de constater que la science ouverte a eu en France des conséquences concrètes quelle que soit la taille de l'établissement.

Dans cet environnement, le rôle des BU comme actrices centrales de cette appropriation a été souligné. La diversité des interventions en témoigne : la science ouverte a permis de décloisonner des services en les amenant à travailler ensemble. Les bibliothèques, de par leur expertise sur la gestion des connaissances et l'accès aux savoirs, leur fonctionnement en réseau, ou encore la richesse de leur formation continue, sont apparues comme des acteurs incontournables. La dynamique en cours a ouvert le regard des différents acteurs concernés, jusqu'à présent accoutumés à travailler à l'intérieur de leur service : chacun a ainsi identifié les compétences complémentaires à mobiliser et renouvelé les modes de gouvernance, en faisant appel à des structures de niveau intermédiaire. Le développement de nouvelles compétences et leur introduction dans les fiches de poste sont aussi le résultat de ces nouvelles collaborations.

La matinée qui a suivi la journée d'étude, consacrée aux liens entre la science et la société a permis de poursuivre la réflexion autour d'une science devant faire corps avec la société.
Les organisations qui en découlent ont gagné en souplesse, mais reposent essentiellement sur des moyens financiers ponctuels, tels que les appels à projets, ce qui nous amène à nous interroger sur la capacité à faire évoluer les compétences au sein des services et à pérenniser les actions mises en œuvre.

Marie-Madeleine Géroudet, Nelly Sciardis, Julien Sempéré
Membres du CA de l'ADBU

RETOUR EN IMAGES

Médiathèque intercommunale Olivier Léonhardt

Sainte-Geneviève-des-Bois

La médiathèque intercommunale Olivier Léonhardt à Sainte-Geneviève-des-Bois a été inaugurée le 1 octobre dernier. Ce nouvel espace de 2 400 m² à l'architecture moderne et lumineuse propose à ses usager·ère·s en plus des livres, de la musique, des films, des jeux vidéo : un auditorium de 80 places, des salles de travail, une ludothèque et un fablab.
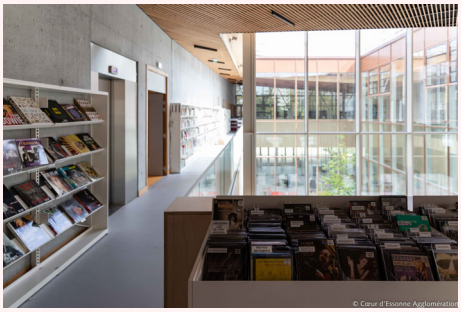
[Cliquer sur les photos pour agrandir]